LMNP - Location Meublée



Le statut Loueur meublé non professionnel (LMNP) permet à un investisseur d'acquérir un bien immobilier ancien ou neuf (résidence gérée ou non) et de profiter d'une imposition des loyers maitrisée grâce à l'amortissement du mobilier et de l'immobilier. Garantie de percevoir ses loyers (que le bien soit loué ou non) pour un investissement effectué sur une résidence gérée.

LMNP: UN DISPOSITIF PERFORMANT



BIENS CONCERNÉS

Résidences gérées : étudiante, sénior EHPAD, tourisme et affaire Résidences non gérées : appartements neufs ou anciens destinés à la location meublée



PROFIL D'INVESTISSEUR

Tout investisseur souhaitant se créer des compléments de revenus, préparer sa retraite, dynamiser un capital existant, faire de l'immobilier sans les contraintes de l'immobilier (résidences gérées)



ATOUTS DU DISPOSITIF

- ✓ Récupération de la TVA pour les résidences en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)
- ✓ Amortissement du mobilier et de l'immobilier sans limitation de report
- ✓ Plus-value : régime des plus-values immobilières des particuliers
- ✓ Loyers garantis pour les résidences gérées (que l'appartement soit loué ou non)
- ✓ Maitrise de la fiscalité



ENGAGEMENTS

Non limitée, sans plafond

Se constituer un patrimoine et encaisser rapidement des rentes locatives, préparer sa retraite



CONDITION

Recette annuelle de la location inférieure à 23000 euros TTC ou inférieure à 50% de son revenu global pour garder le statut de loueur meublé non professionnel